



Plan de lutte
contre l'intimidation et la violence à l'école / École des Trois-Saisons)
2017-2018

Élaboré par : Josée Malenfant, psychoéducatrice

Commission scolaire des Affluents

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018

Nom de l'école : Des Trois-Saisons

Date d'élaboration : Août 2017

Direction d'école responsable : Sandra Bolduc

Date d'approbation du plan par le conseil d'établissement (Art. 75.1 LIP) : 13 novembre 2017

Membres du comité sain et sécuritaire :

Sandra Bolduc, directrice

Marc-André Huot, directeur adjoint 2^e cycle

Sylvie Dufour, directrice adjointe 1^{er} cycle

Josée Malenfant, psychoéducatrice

Marie-Josée Cardinal, TES

Christine Boudreau, TES

Julie Gagnon, TES

Nom du coordonnateur du comité (Art. 96.12 LIP) : Josée Malenfant, psychoéducatrice

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP)

Indiquez la ou les manifestations de violence qui vous préoccupent le plus dans votre milieu :		Indiquez le facteur de protection le moins présent dans votre milieu :	
Intimidation		Accueil et soutien aux élèves	
Violence verbale	✓	Participation des élèves à la vie de l'école	
Violence physique		Gestion des conflits	
Homophobie		Collaboration entre les adultes de l'école	
Vol		Gestion de classe	✓
Vandalisme		Système disciplinaire clair et cohérent	✓
Violence dans les relations amoureuses		Implication et collaboration des parents	
Cyberintimidation	✓	Implication et collaboration avec les partenaires de la communauté	
Autre :			

2. DES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>1) Afin de s'assurer que tous les élèves de l'école comprennent la distinction entre intimidation et conflits ainsi que le rôle positif qu'ils peuvent jouer dans l'arrêt de situations de violence ou d'intimidation, nous organiserons des animations en classe sur la violence (organismes communautaires, policiers, etc.) et s'assurerons d'un réinvestissement en classe par la suite.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Présentation par les enseignants lors d'une période arrêtée (différence entre conflits et intimidation, quoi faire si ..., présentation du site et rappel des services / p.12 du carnet scolaire) Présentation différente pour le 1^{er} et le 2^e cycle * Présentations et kiosque midi par Justice Alternative * Présentations par les policiers (cyberintimidation) 	<p>Tous les enseignants qui enseignent au moment de cette période arrêtée.</p> <p>Organisme Justice-Alternative</p> <p>Policiers sociocommunautaires</p>	<p>Période arrêtée en début d'année : 7 septembre, période 3</p> <p>Animations : Septembre à avril pour tous les niveaux</p>	<p>Nous pourrions constater une augmentation du nombre de dénonciations.</p> <p>Les situations qui nous seront rapportées seront de réelles situations d'intimidation.</p> <p>Lorsque rencontrés, les élèves seront en mesure d'expliquer leur compréhension du sujet (critères, différence entre conflits et intimidation ...)</p>
<p>2) Au quotidien, tous les adultes de l'école reflèteront aux élèves leur langage inapproprié et interviendront dans les situations de violence.</p>	<p>Tous les adultes de l'école</p> <p>Direction</p> <p>Josée Malenfant, ps.ed.</p>	<p>En tout temps</p>	<p>Nous serons à même de constater une augmentation des interventions faites à ce sujet.</p>

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>3) Le plan de lutte sera présenté à tous les nouveaux membres du personnel et sera disponible sur le site de l'école pour l'ensemble du personnel.</p> <p>5) Des objets promotionnels (crayons, gourdes, sacs sport ...) seront distribués aux élèves à différents moments de l'année.</p>	<p>Josée Malenfant, ps.ed.</p> <p>Julie Gagnon, TES Christine Boudreau, TES Josée Malenfant, ps.ed. Marie-Josée Cardinal, TES</p>	<p>Au début de l'année.</p> <p>De septembre à avril dans le cours des différents ateliers.</p>	<p>L'ensemble du personnel adhérera à ce plan.</p> <p>Les élèves utiliseront avec « fierté » ces objets qui rappellent l'importance de l'implication de tous et chacun dans le développement d'un milieu sain et sécuritaire.</p>

3. DES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence sera disponible sur le site de l'école pour tous les parents qui désireraient le consulter.	Josée Malenfant, ps.ed. Marc-André Huot, directeur adjoint 2 ^e cycle, responsable du site Internet de l'école.	Septembre 2017	Les parents seront sensibilisés aux interventions faites en lien avec cette réalité.
Le signet « Milieu sain et sécuritaire » de la CSA sera distribué aux parents avec le premier bulletin.	Nancy Boyer, secrétaire	Rencontre de parents (novembre) / sensibilisation par les élèves du comité sain et sécuritaire	Les parents auront une référence supplémentaire en cas de questionnement sur le sujet.
Un système de communication efficace permettra de rejoindre les parents par courriel.	Nancy Boyer, secrétaire	Tout au long de l'année	La communication avec les parents sera facilitée et les informations circuleront plus rapidement.
Utilisation des pochettes sur l'intimidation (protocole par niveau et selon le cycle)	Intervenants et direction responsable de l'intervention	Lors de situation d'intimidation	Il y aura une cohérence des interventions et des messages véhiculés par les différents adultes qui interviennent lors de ces

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<i>Mise à jour des pochettes à venir</i>	<i>Les intervenants et la direction</i>	<i>En cours d'année</i>	<p>situations. Les parents auront toute l'information requise (ressources, actions à poser ...)</p> <p><i>Les documents utilisés dans les pochettes seront d'actualité, en lien avec notre réalité et adaptés aux besoins de notre milieu.</i></p>

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>Des moyens diversifiés seront fournis aux élèves afin qu'ils puissent dénoncer des situations de violence et d'intimidation auxquelles ils sont confrontés. (moyens disponibles à la p.12 du carnet scolaire)</p> <p>*Boîte « Main dans la main » placée à la médiathèque (endroit neutre et discret) et gérée par la psychoéducatrice.</p> <p>*Tournée de classe pour présenter les mesures d'aides disponibles à l'école.</p> <p>*Adresse électronique milieusainetsecuritaire@educsa.org</p> <p>*Ligne téléphonique 450-492-3746 #3737</p> <p>Nous nous assurerons qu'une rétroaction soit donnée à la personne qui a porté plainte.</p>	<p>Josée Malenfant, ps.ed.</p> <p>Directions adjointes et intervenants</p> <p>Josée Malenfant, ps.ed.</p> <p>Josée Malenfant, ps.ed.</p> <p>Josée Malenfant, ps.ed. Christine Boudreau, TES Julie Gagnon, TES Marie-Josée Cardinal, TES</p>	<p>Toute l'année</p> <p>En début d'année</p> <p>Toute l'année</p> <p>Toute l'année</p> <p>Dès que possible suite à la dénonciation, et ce, toute l'année</p>	<p>Un moyen de dénonciation supplémentaire leur sera fourni. Ce moyen de dénonciation sera utilisé par les élèves.</p> <p>Les élèves connaîtront les personnes ressources de leur niveau et s'y référeront au besoin.</p> <p>Un moyen de dénonciation supplémentaire leur sera fourni.</p> <p>Ce moyen de dénonciation sera utilisé par les élèves.</p> <p>Les élèves qui dénoncent des situations de violence seront satisfaits des interventions et du délai de celles-ci.</p>

5. DES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>Lorsqu'une situation se produit, nous déterminerons d'abord s'il s'agit d'une situation d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Le comité « Sain et sécuritaire » discutera au besoin de certains cas afin de cibler les interventions les plus efficaces. La demande sera faite à la psychoéducatrice qui s'assurera que le comité se réunisse.</p> <p>Les événements de violence seront compilés (commun, SPI et feuille de consignation des événements de violence)</p>	<p>Le comité Josée Malenfant, ps.ed.</p> <p>Directions et intervenants qui complètent les documents et Josée Malenfant, ps.ed. qui entre les données dans SPI</p>	<p>Dès que nécessaire tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p>	<p>Le comité se rencontrera au moins trois fois par année.</p> <p>Nous serons en mesure de transmettre un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui a été fait</p>

6 .DES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>Nous nous assurerons que les modalités respectent la confidentialité et que tout signalement sera traité de façon confidentielle.</p> <p>Nous nous assurerons de la confidentialité lors de la compilation des événements d'intimidation et de violence (« commun » visible aux intervenants et à la direction seulement)</p>	<p>Tout le personnel</p> <p>Intervenants</p> <p>Directions</p>	<p>Toute l'année</p> <p>Toute l'année</p>	<p>Seules les personnes directement concernées seront au courant des situations afin de ne causer aucun préjudice aux élèves impliqués. (victime, intimidateur, témoins)</p>

7. DES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>Nous nous assurerons que des mesures de soutien seront offertes aux élèves victimes d'intimidation ou de violence, mais également aux témoins et aux auteurs de tels gestes.</p> <p>*Intervention selon le document « Intervenir lors d'une situation d'intimidation » (document CSA)</p> <p>Nous nous assurerons que les parents des élèves concernés aient en leur possession la brochure « L'intimidation, c'est de la violence! Pistes pour les parents. » (Pochettes)</p> <p>Nous les inviterons à visiter l'onglet « Pour un milieu sain et sécuritaire » en passant par le site de la CSA.</p> <p>Nous rappellerons aux parents et aux élèves la page des ressources du carnet scolaire (p.6).</p> <p>Des rencontres fixes seront faites avec la victime et l'intimidateur (séparément) une fois l'intervention complétée pour travailler les habiletés sociales et pallier aux difficultés des deux parties.</p>	<p>Victimes et témoins --- intervenants</p> <p>Intimidateur --- directions et ensuite intervenants (mesures d'aide)</p> <p>Intervenants et directions</p> <p>Josée Malenfant, ps.ed</p> <p>Christine Boudreau, TES</p> <p>Julie Gagnon, TES</p> <p>Marie-Josée Cardinal, TES</p>	<p>Toute l'année</p> <p>Toute l'année</p> <p>Tout au long de l'année selon les situations d'intimidation</p>	<p>Une diminution du nombre de récidives devrait être perçue.</p> <p>Les parents seront rassurés des interventions faites par l'école et se sentiront outillés pour supporter leur jeune.</p> <p>Les élèves impliqués seront mieux outillés et des récidives seront évitées.</p> <p>Le milieu s'assure ainsi que les élèves puissent évoluer dans un environnement sain et sécuritaire.</p>

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
Utilisation des pochettes sur l'intimidation (protocole par niveau et selon le cycle).	Intervenants et direction responsable de l'intervention	Lors de situations d'intimidation	Il y aura une cohérence d'interventions entre les différents adultes qui interviennent lors de situations d'intimidation.

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE CES ACTES (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>Le milieu prendra position de façon claire par rapport à la violence et à l'intimidation (section exclusive au code de vie)</p> <p>S'assurer que chaque élève prenne connaissance des mesures.</p> <p>S'assurer que les parents prennent connaissance des règles de vie et des mesures en matière de violence et d'intimidation. Ces mesures seront ajoutées au plan de lutte.</p>	<p>Comité sain et sécuritaire pour la formulation et tous pour l'application.</p> <p>Les directions lors de la tournée de classe.</p> <p>Nancy Boyer, secrétaire Josée Malenfant, ps.ed. (contenu du plan de lutte)</p>	<p>Carnet scolaire p.12</p> <p>Début d'année</p> <p>Début d'année</p>	<p>Pour les élèves comme pour les parents, l'information sera claire, connue et appliquée de façon rigoureuse.</p>

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2016-2017	Résultats attendus de l'école pour 2017-2018
<p>Nous ajusterons le suivi à apporter aux victimes, aux témoins et aux intimidateurs (voir aide-mémoire document CSA).</p> <p>ET</p> <p>Nous validerons le suivi des actions et des moyens mis en place (voir aide-mémoire document CSA).</p> <p>ET</p> <p>Nous vérifierons si les élèves touchés sont encore à risque (suivi formel ou informel selon le besoin).</p>	Intervenants impliqués	En tout temps lorsqu'une situation d'intimidation se produit.	Une fois les interventions terminées, la boucle sera bouclée et la situation réglée.
<p>Nous nous assurerons que toute l'information a été compilée.</p>	Intervenants impliqués	En tout temps lorsqu'une situation d'intimidation se produit.	Nous pourrons voir que toute l'information a été regroupée comme prévu.

